

LE PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE



1
cérémonie à
Paris

5
lauréats

14 000
euros pour
votre projet

CNCDH

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Depuis 1988, la CNCDH remet tous les ans le Prix des droits de l'Homme de la République française « Liberté, Egalité, Fraternité » à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme du 10 décembre. Ce Prix récompense des projets menés en France ou à l'étranger, sans considération de nationalité ou de frontières, pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme. Les lauréats du Prix des droits de l'Homme bénéficient d'une protection de la diplomatie française.



PRIX DES DROITS DE L'HOMME

POUR PARTICIPER

candidatures ouvertes aux
particuliers et aux **ONG**

4

10 DÉCEMBRE : cérémonie de remise du Prix aux cinq lauréats à Paris par un ministre et la présidence de la CNCDH, et dans les ambassades françaises pour les mentions spéciales se trouvant hors de France

3

DÉBUT DÉCEMBRE : sélection de cinq lauréats et cinq mentions spéciales par un jury composé de membres de la CNCDH

2

MI-OCTOBRE : clôture des candidatures

1

DÉBUT JUIN : ouverture des candidatures autour d'un ou des deux thèmes. Appel à candidatures, règlement et formulaire de candidature à télécharger sur le site Internet www.cncdh.fr



cncdh@cncdh.fr



@cncdh.france



@cncdh

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme en France, accréditée au statut A auprès des Nations Unies.